

Conseil Municipal du 07 Octobre 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christian DEROUET- Laetitia GESLIN – Jean-Claude COQUIO – Véronique BESNARD – François LAUTOUR - Isabelle LANGLOIS – Christophe PELLERIN – Jacqueline GUÉRIN – Samuel POTTIER – Natacha BOUCHARD – Philippe LETONDEUR – Vanessa FOURRÉ – Nicolas BROTCHE – Pascale LESELLIER

Absent : M. Jean-Pierre FOUCHER

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Mme Natacha BOUCHARD

- **Etude de devis d'installation de ventilation au restaurant**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le restaurant de la commune, actuellement loué à M. et Mme LEGRAND n'est pas pourvu d'un système de ventilation, ce qui génère une humidité qu'il convient de supprimer.

Pour ce faire une consultation a été lancée auprès de professionnels afin d'installer un système de ventilation. Deux entreprises ont répondu.

Le Conseil Municipal, après étude des deux devis et considérant qu'ils correspondent tous les deux à la demande, décide de retenir l'entreprise la mieux disante à savoir l'entreprise EJS de Domfront pour un montant de 4 527.40 € HT soit 5 432.88 € TTC.

- **Etude d'un dossier soumis au droit de préemption urbain**

Le Conseil Municipal, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'une maison située Place Jules Levée.

- **Décision à prendre – entretien des espaces publics**

M. Le Maire fait remarquer au Conseil Municipal que les bourgs des Communes sont de plus en plus sales et que cela est dû à la nouvelle législation, qui interdit de désherber à moins d'un mètre des canalisations.

Cependant, en ce qui concerne notre commune, il convient de trouver des moyens pour économiser le temps de travail des employés communaux, car l'utilisation du désherbeur thermique s'avère lente et fastidieuse.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il multiplie les recherches, démonstration de matériel, visites de salons, etc pour proposer l'outil adéquat. Le Conseil est favorable à l'achat d'un équipement permettant aux employés communaux de gagner du temps pour maintenir un bourg propre.

M. Le Maire précise également que la Commune a pendant plusieurs semaines, un élève stagiaire qui prépare un bac de « Nature-jardin-paysage-forêt » et qui travaille avec les employés communaux.

- **Installation éventuelle de jeux d'enfants aux abords de l'Abbaye**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une entreprise spécialisée dans la fourniture et la pose de jeux d'enfants. Cette entreprise a fait un devis qui s'élève à 11 291 € HT sans la pose et à 20 654 € HT pose comprise.

Il y a beaucoup de catalogues où l'on présente des jeux d'enfants mais il y a tout un processus à respecter pour la pose (terrassment, implantation des structures, montage et scellement etc...).

M. Le Maire demande au conseil municipal de continuer dans l'avancement de ce dossier et ajoute qu'une demande d'autorisation doit être faite à la Communauté de Communes du Domfrontais ainsi qu'une demande d'avis aux bâtiments de France avant de concrétiser le projet. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite du projet et charge M. le Maire de continuer dans sa recherche.

- **Etude des devis d'achat de deux ordinateurs portables et une imprimante pour l'école maternelle**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Directrice de l'Ecole a demandé l'acquisition de deux ordinateurs portables et une imprimante.

Après étude de ses devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de Delorme Informatique à Flers pour un montant de 771.62 € HT soit 925.95 € TTC.

- **Délibération à prendre pour la révision du plan local d'urbanisme,**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal, que la Loi Alur prévoit que les Plans d'occupation des Sols seront caducs au 31 Décembre 2015, sauf si leur transformation en Plan Local d'Urbanisme est en cours. Pour ce faire, il y a lieu de délibérer avant le 31 Décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide la révision du Plan d'Occupation des Sols de Lonlay L'Abbaye et sa transformation en Plan local d'Urbanisme.

- **Etude des devis de curage du plan d'eau du Val,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le plan d'eau du Val sert de bassin de rétention en cas de fortes pluies et de réserve d'eau en cas d'incendie. Il convient de le conserver toujours en état d'utilisation immédiate, or il s'est ensasé et a besoin d'être curé.

Une consultation a été lancée et après étude, c'est le devis des Ets Courteille de Domfront qui est le mieux-disant en respectant le cahier des charges, en effet l'Entreprise a fixé un forfait de 2 900 € HT soit 3 480 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'Entreprise Courteille pour un montant de 2 900 € HT soit 3 480€ HT.

- **Etude du devis de repérage d'amiante des anciens vestiaires de foot et de l'immeuble du futur pôle santé,**

M. Le Maire avise le Conseil Municipal qu'il convient de faire réaliser un diagnostic amiante avant de démolir les anciens vestiaires du foot. Deux entreprises ont répondu à la demande de consultation. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir l'entreprise APAVE pour un montant de 350 € HT + 57 € HT par analyse

Il en est de même pour la construction du pôle satellite de santé pour lequel un diagnostic amiante doit être réalisé par la Commune avant de commencer les travaux, le Conseil Municipal décide de retenir le devis Véritas pour un montant de 450 € HT et 45€ par analyse.

Demande de protection devant le distributeur de billets,

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal que le panneau « distributeur de billets » du Crédit Mutuel, a déjà été arraché par des camions qui se garent sur le trottoir.

Il nous demande s'il serait possible de mettre une barrière de sécurité, ce qui aurait l'avantage : un, de préserver le panneau des camions, mais également d'empêcher les automobilistes d'achevaler le trottoir pour se servir sans descendre de voiture.

M. Le Maire ajoute que les normes nous imposent des distances à respecter entre la chaussée et la protection puis entre la protection et le mur. Ce qui réduit considérablement le choix des matériaux.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de quilles de 60 mm de diamètre afin de respecter toutes ces contraintes.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat.

- **Lancement du marché de voirie**

M. Le Maire propose au Conseil de lancer le marché voirie sous forme de Marché à Procédure Adaptée en sachant que ces travaux seront à faire au printemps 2015.

M. Le Maire demande également l'accord du Conseil Municipal pour lancer une consultation afin de réaliser un emprunt pour ce faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise M. Le Maire à lancer la procédure de marché et signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Indemnité gardiennage église**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité de gardiennage d'église est versée chaque année à la paroisse et que son montant est prévu par la loi, à savoir pour 2014 :

- 474.22 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte

- 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la Commune.

Considérant que le prêtre de Lonlay L'Abbaye ne réside plus dans la Commune depuis le 31 août 2014, le Conseil Municipal décide de porter l'indemnité 2014 à :

$474.22 \times 8/12^{\text{ème}} = 316.15 \text{ €} + 119.55 \times 4/12^{\text{ème}}$ soit un total de 356 €.

- **Etude d'une demande de subvention hors Commune**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le Sacré Cœur de Domfront a adressé une demande de subvention pour un voyage en Italie. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de subventionner uniquement les Associations de la Commune de Lonlay L'abbaye, cette décision est valable pour la durée du mandat.

- **Décisions modificatives -**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser par virements de crédits, des opérations d'ordre qui n'avaient pas été prévues au budget. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à prendre les délibérations nécessaires à l'équilibre du budget.

❶ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'est rendu le 09 juillet 2014, à une journée organisée à Paris par l'Association des Maires de France et portant sur le thème des Communes nouvelles « L'urgence d'agir », puis le 18 septembre à l'Hôtel du Département de l'Orne, à une journée de réflexion intitulée : « Commune nouvelle « une opportunité à l'aube de la nouvelle organisation territoriale ».

70% des Maires de l'Orne étaient présents, c'est dire l'importance attachée à cette nouvelle orientation de la réorganisation territoriale.

Fort des exposés réalisés, notamment par M. le Maire de Baugé en Anjou (Maine et Loire), qui a lui-même réalisé une Commune nouvelle comprenant 5 Communes et a fait part de son expérience. Le but étant dans la théorie, de ne pas subir, la baisse annoncée à grand renfort de médias, sur les dotations de l'état. En effet, un gel d'une partie des baisses de dotation est prévu pour les Communes nouvelles.

Monsieur le Maire rappelle que l'état prévoit réaliser 11 milliards d'euros d'économies sur 2015-2017, dont 3 milliards 650 en 2015, aux dépens des collectivités territoriales, ce qui n'est pas une paille, quand on pense que pour la Commune de Lonlay L'Abbaye, les dotations de l'état représentent 41.68% du montant total des recettes de fonctionnement.

Entendu l'exposé du Maire de Baugé en Anjou, il en ressort, après analyse, que les Communes fortement endettées ont tout intérêt à créer une commune nouvelle car la dette se trouve lissée sur la totalité des Communes réunies, ainsi d'ailleurs que les taux d'imposition.

Avant de se regrouper, il est donc opportun de connaître les taux d'imposition ainsi que le taux d'endettement des Communes avec lesquelles la fusion est prévue, c'est d'ailleurs ce que Monsieur le Maire a fait remarquer à Monsieur le Maire de Baugé en Anjou, ainsi d'ailleurs qu'à Mme Marie Cécile Georges, Responsable de service à l'Association des Maires de France (CF au journal Ouest France du 19 septembre 2014) « *Il nous faut évoluer, certes, mais il faut que cela se fasse en toute transparence* »

Lorsque les Communes qui effectuent un rapprochement ont des taux d'endettement et des taux d'imposition rapprochés, une superficie et une population similaires, quelles sont les répercussions sur la baisse du montant des dotations.

Ainsi, après discussion et accord de la Commune de St Bômer les Forges, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a demandé aux services de la Préfecture et de la Trésorerie :

- Une simulation de la baisse des dotations sur les années 2015-2016-2017
- Une simulation sur ces mêmes années dans le cadre d'un rapprochement entre les communes de Saint Bômer les Forges et Lonlay L'Abbaye.

Le Conseil Municipal prend acte.

❷ M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les boulangers de la Commune rencontrent actuellement des difficultés. Afin de pallier au manque de service, un dépôt de pain a été mis en place au Coccimarket. M. Le Maire multiplie les contacts afin de solutionner ce problème.

⑤ M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération pour vendre un peuplier à la scierie Lecherbonnier pour un montant de 70 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal charge M. Le Maire de prendre la délibération pour ce faire.

④ Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a eu une concertation avec la Biscuiterie pour faire une signalétique touristique et culturelle. L'accord des villes de Domfront et de Flers étant obtenu pour placer des panneaux de signalisation, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer les demande de prix pour l'acquisition de ces panneaux et à demander les subventions pour ce faire.

⑤ Il est fait lecture d'une lettre émanant de M. Roland Maillard sur l'état du chemin du Bois Ellier. Lors de la prochaine commission, les conseillers se rendront sur place pour constater l'état du chemin.

⑥ M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la pose d'un miroir route du Stade afin de sécuriser la sortie du chemin du Grand Pré, impose également la pose d'un panneau « stop » pour les riverains dudit chemin.

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

⑦ M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une délibération avait été prise pour fixer la taxe locale d'équipement sur les permis de construire et qu'il avait été retenu le taux de 1%, qui était le taux minimum pour les Communes équipées d'un POS.

M. Le Maire indique que la délibération qui avait été prise est valable 3 ans et que le Conseil Municipal a aujourd'hui la faculté d'exonérer totalement ou partiellement les abris de jardins.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer totalement les abris de jardin et charge M. Le Maire de prendre la délibération pour ce faire.

⑧ M. Coquio informe le Conseil Municipal que le dossier sur l'installation d'un défibrillateur est à l'étude, il remet à chacun des conseillers un dossier dans le but d'étudier toutes éventualités possibles quant à son installation et propose d'en reparler à la prochaine réunion.

⑨ Mme LANGLOIS signale un problème de stationnement gênant route du Stade. M. Le Maire l'informe qu'il va faire aller voir les intéressés.

La séance est levée à 22h10.